



Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11 OCT. 2022

ID : 085-200023778-20221006-DL_2022_07_08-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 6 octobre 2022**

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION
n° 2022 - 07 - 08

L'an deux mille vingt-deux, le 6 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Christine BERNARD, Dominique SIONNEAU, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Evelyne CHAUVEL.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Dominique MALARY / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Denise RENAUD à François BLANCHET / Thomas PERROCHEAU à Nicole BOULINEAU / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

**AP/CP : Créations d'autorisations de programmes
et réajustement des crédits de paiement 2022**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAÉ du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Il est rappelé que 6 Autorisations de Programmes (AP) sont en cours de validité en 2022.

Il s'agit de :

Budget Principal :

- AP 14 Salle de spectacles
- AP 15 Equipements annexes du Lycée
- AP 16 Bâtiment administratif
- AP 17 pistes cyclables
- AP 18 Eaux pluviales urbaines

Budget annexes Assainissement :

- AP 1 Station d'épuration Givrand

↓ Budget Principal :

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 14
Salle de spectacles

Date d'ouverture de l'AP n° 14 : 2018 (délibération du 28 juin)

Montant initial : 5 282 000 €

Montant révisé : 7 731 100 € (délibérations du 12 décembre 2019, 30 juillet 2020, 8 avril 2021 et 7 avril 2022)

AP n° 14 - Opération 303	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2021	Crédits de paiement 2022
Salle de spectacles	7 731 100 €	7 339 498,88 €	391 601,12 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15
Equipements annexes du Lycée

Date d'ouverture de l'AP n° 15 : 2019 (délibération du 4 avril)

Montant initial : 7 007 800 €

Montant révisé : 8 985 000 € (délibérations du 12 décembre 2019, 30 juillet 2020, 30 septembre 2021 et 7 avril 2022).

Afin de prendre en charge les révisions de prix appliquées sur les situations de paiement de l'aménagement des abords du lycée il est nécessaire d'ajuster le montant de l'opération à 9 085 000 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de programme n°15 serait la suivante :

AP n° 15 - Opération 405	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2021	Crédits de paiement 2022
Equipements annexes du Lycée	9 085 000 €	8 375 364,97 €	709 635,03 €

**AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16
 Bâtiment siège administratif**

Au regard du calendrier des travaux il est proposé d'ajuster le montant des Crédits de Paiement 2022 de l'Autorisation de Programme n° 16 « Bâtiment siège administratif ».

Ces derniers seraient diminués de 400 000 €, les fixant à 500 000 € et ceux de 2023 augmentés d'autant.

La nouvelle répartition des crédits serait la suivante :

Date d'ouverture de l'AP n° 16 : 2021 (délibération du 8 avril)

Montant initial : 1 500 000 €

Montant révisé : 3 445 100 € (délibération du 7 avril 2022)

AP n° 16 - Opération 111	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
Bâtiment siège administratif	3 445 100 €	11 005,08 €	500 000 €	2 934 094,92 €

**AUTORISATION DE PROGRAMME N° 17
 Pistes cyclables**

Date d'ouverture de l'AP n° 17 : 2021 (délibération du 30 septembre)

Montant initial : 4 180 000 €

AP n° 17 - Opération 206	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
Pistes cyclables	4 180 000 €	677 487,04 €	773 666 €	1 570 128 €	1 158 718,96 €

**AUTORISATION DE PROGRAMME N° 18
 Eaux pluviales urbaines**

Au regard de l'avancée des travaux et du calendrier de paiement annoncé il est proposé d'ajuster le montant des Crédits de Paiement 2022 de l'Autorisation de Programme n° 18 « eaux pluviales urbaines ».

Ces derniers seraient majorés de 100 000 €, les fixant à 2 154 672 € et ceux de 2024 diminués d'autant.

La nouvelle répartition des crédits serait la suivante :

Date d'ouverture de l'AP n° 18 : 2021 (délibération du 30 septembre)

Montant initial : 4 430 645 €

Montant révisé : 6 687 040 € (délibérations du 7 avril 2022 et 22 juin 2022)

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11 OCT. 2022

ID : 085-200023778-20221006-DL_2022_07_08-DE

AP n° 18 - Opération 720	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
Eaux pluviales urbaines	6 687 040 €	342 006,64 €	2 154 672 €	2 859 960 €	1 330 401,36 €

BILAN DES CREDITS DE PAIEMENTS 2022

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
AP n° 14 - Salle de spectacles (opération 303)	7 731 100,00 €	7 339 498,88 €	391 601,12 €	0,00 €	0,00 €
AP n° 15 - Equipements annexes du Lycée (opération 405)	9 085 000,00 €	8 375 364,97 €	709 635,03 €	0,00 €	0,00 €
N° 16 - Extension siège administratif (opération 111)	3 445 100,00 €	11 005,08 €	500 000,00 €	2 934 094,92 €	0,00 €
N° 17 - Pistes cyclables (opération 206)	4 180 000,00 €	677 487,04 €	773 666,00 €	1 570 128,00 €	1 158 718,96 €
N° 18 - Eaux pluviales urbaines (opération 720)	6 687 040,00 €	342 006,64 €	2 154 672,00 €	2 859 960,00 €	1 330 401,36 €
TOTAL	31 128 240,00 €	16 745 362,61 €	4 529 574,15 €	7 364 182,92 €	2 489 120,32 €

† Budget Annexe « Assainissement Régie » :

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 1 Station d'épuration Givrand

Date d'ouverture de l'AP n° 1 : 2018 (délibération du 20 décembre)

Montant initial : 36 500 000 €

Montant révisé : 38 926 080 € (délibération du 4 avril 2019)

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiement à fin 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
AP n° 1 - Station d'épuration Givrand (opération 100)	38 926 080,00 €	15 334 044,24 €	20 000 000 €	3 592 035,76 €

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,
Vu le BP 2022,
Vu la délibération n° 2022-03-11 du 7 avril 2022 relative aux autorisations de programmes et crédits de paiement,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 septembre 2022,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le réajustement du montant et des crédits de paiement de l'autorisation de programme n° 15 « Equipements annexes au Lycée » selon le détail présenté ci-dessus ;

Article 2 : de fixer le montant des crédits de paiement 2022 et suivants comme présentés au rapport :

- pour les AP n° 14, 15, 16, 17 et 18 sur le Budget Principal
- pour l'AP n°1 sur le Budget annexe Assainissement Régie

Article 3 : d'autoriser l'inscription des crédits au budget 2022 ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à exécuter les Autorisations de Programme ci-dessus visées dans la limite des crédits inscrits au budget 2022.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 11 octobre 2022

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site
www.payssaintgilles.fr le :

11 OCT. 2022

11 OCT. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.